CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL N° 3/2025

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025 À 20H.00

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Présidence de Mme Josiane PANCHAUD

Mme la Présidente salue les différents membres de l'Assemblée et laisse la parole à M. le Syndic et à M. Pierre VIGOLO, boursier communal. Comme mentionné sur l'invitation à la séance, le nouveau plan comptable MCH2 est présenté aux membres du Législatif en préambule de la séance du Conseil communal.

À l'issue de cette présentation, le Syndic profite d'avoir la parole pour souhaiter la bienvenue à Mme Julia MACHERET pour sa première séance du Législatif à la table de la Municipalité. Mme PANCHAUD remercie M. TURRIAN et M. VIGOLO pour leurs explications et prie la Secrétaire de procéder à l'appel qui dénombre 51 présents, 15 excusés, 3 démissionnaires et 1 absent. Le Collège municipal est au complet.

Avant d'entamer la séance, Mme la Présidente prie les Conseillers communaux de bien vouloir se lever et de parler suffisamment fort lors de leurs interventions afin de faciliter la prise de note ainsi que la rédaction du procès-verbal.

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme Josiane PANCHAUD présente l'ordre du jour auquel deux points ont été ajoutés. Suite aux différentes démissions, il convient de remplacer les membres démissionnaires dans les Commissions au sein desquelles ils siégeaient. Ainsi, sont ajoutés le point 6 « Nomination d'un membre à la Commission pour le Mérite Boyard » et le point 7 « Nomination d'un délégué à l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont ».

Ainsi, l'ordre du jour proposé et accepté par le Législatif, à main levée et à l'unanimité, se présente comme suit :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025
4. Assermentations de nouveaux membres au Conseil communal
5. Préavis N° 2025/07 : Adoption du volet stratégique du Plan Directeur intercommunal Chablais Agglo
   Rapport de la Commission des zones
   Préavis N° 2025/08 : Règlement sur la distribution de l'eau – Modification des articles 41 du règlement et 4 de son annexe
   Règlement sur les égouts et l'épuration des eaux usées - Modification de l'article 36
   Rapport de la Commission des finances
   Préavis N° 2025/09 : Arrêté d'imposition 2026
   Rapport de la Commission des finances
6. Nomination d'un membre à la Commission pour le Mérite Boyard
7. Nomination d'un délégué à l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont
8. Communications municipales
9. Propositions individuelles

2. Communications du Bureau du Conseil

La Présidente informe l'Assemblée :

- De la démission de Mme Julia MACHERET qui, suite à son élection à la Municipalité, se voit contrainte de renoncer à son mandat de Conseillère communale.
- De la démission de Mme Nuria FUOG qui, ayant déménagé dans une autre commune, se voit dans l'obligation de mettre un terme à son engagement au sein du Conseil communal.
- De la nomination de Mme Caroline FERROT GONIN au sein du Bureau électoral de la Commune d'Ollon. Cette nomination intervient suite à la démission de Mme Anne-Catherine BOVEL en automne 2024. Le

remplacement n'avait pas été effectué immédiatement puisque la représentation du parti Les Vert.e.s au Bureau de vote était assurée par Mme FERROT GONIN en tant que Présidente du Conseil communal.

- Du décès de Mme Christiane JOURDAIN, membre du Bureau électoral et maman du Conseiller communal M. Mathieu JOURDAIN. Son remplacement au Bureau électoral sera assuré par Mme Eliane FAILLETAZ. La Présidente invite l'Assemblée à se lever afin d'observer une minute de silence en sa mémoire.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025

Mme la Présidente demande si la lecture ou une modification du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025 est souhaitée par un membre de l'Assemblée. Aucune intervention n'étant formulée, elle soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil communal qui l'accepte à main levée et à l'unanimité.

4. Assermentation de nouveaux membres au Conseil communal

Mme la Présidente Josiane PANCHAUD invite M. Ilya EIGENBROT, M. Maxime ROTH et M. Thibaud THEUBET à s'avancer devant l'Assemblée.

Afin de repourvoir le siège laissé vacant par la démission de Mme Julia MACHERET, M. Florian DAVEN, Président du Parti Socialiste, présente M. Maxime ROTH de Forchex. Cette candidature, parrainée par 6 personnes, a été affichée pendant 3 jours au pilier public avec un droit de recours auprès de la Préfecture, conformément à la Loi sur l'Exercice des Droits Politiques du 5 octobre 2021 (Art. 84). Aucune opposition n'ayant été formulée dans ce délai, le Bureau du Conseil a validé cette élection.

Afin de pallier les démissions de M. Daniel AUBORT et de Mme Nuria FUOG, M. Léonard FARINE, Président du parti Les Vert.e.s, présente M. Thibaud THEUBET d'Ollon et M. Ilya EIGENBROT de Pallueyres. Parrainées par 6 personnes chacune, ces candidatures ont été affichées durant 3 jours au pilier public avec un droit de recours auprès de la Préfecture, conformément à la Loi sur l'Exercice des Droits Politiques du 5 octobre 2021 (Art. 84). Aucune opposition n'ayant été formulée dans ce délai, le Bureau du Conseil a validé ces deux élections.

Mme la Présidente prie l'Assemblée de se lever et procède, selon le cérémonial d'usage, à la prestation de serment de M. Thibaud THEUBET, de M. Maxime ROTH et de M. Ilya EIGENBROT et indique que la Préfecture sera informée de ces assermentations.

Les Conseillères et Conseillers sont dès lors au nombre de 54 présents.

5. Préavis 2025/07 : Adoption du volet stratégique du Plan Directeur intercommunal Chablais Agglo

Mme la Présidente prie le rapporteur de la Commission des zones, M. Léonard FARINE, de donner lecture de son rapport dont les conclusions, à l'unanimité des membres présents, corroborent celles du préavis municipal.

La Présidente remercie le Conseiller pour la rédaction et pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

M. le Syndic Patrick TURRIAN remercie la Commission des zones pour son rapport. Il tient, au nom de toutes les Municipalités membres de Chablais Agglo, à s'excuser pour la présentation tardive de ce préavis qui devait initialement être transmis aux Législatifs à la fin du mois de juin. Malheureusement, le préavis n'était pas entièrement prêt à cette date et devait subir quelques modifications. M. TURRIAN explique que le délai pour présenter ce projet à Berne était très court et que, comme relayé dans la presse, toutes les communes de l'Agglo se sont rendues à Berne, avec les Conseillers d'Etat, pour signer le Plan Directeur intercommunal (PDI). Il réitère ses excuses et complète ses explications en indiquant que si le préavis avait dû être présenté en juin, il aurait dû être finalisé en mai et que ce n'était pas le cas. Il prie le Conseil communal de ne pas leur en tenir rigueur et assure que la Municipalité fait de son mieux afin d'éviter que ce type de situation survienne, mais que cela n'est pas toujours évident surtout quand il s'agit de projets réunissant différents mandataires, plusieurs communes et tous les services du canton puisque cela implique de nombreux aller-retours entre ces différents acteurs. L'Exécutif souhaite que la Commission des zones et le Conseil communal soient mieux intégrés à ce type de projet à l'avenir. M. le Syndic rappelle que, grâce aux investissements importants de la Commune d'Ollon, cette dernière se voit attribuer peu de montants pour des projets qui seront soutenus par la Confédération. Il rappelle également que la limite du Chablais Agglo est située à Antagnes et qu'aucun projet au-dessus de cette limite géographique ne pourront être financés avec ce PDI. Néanmoins, des projets, qui verront le jour d'ici à la fin de la Législature ou durant la prochaine, sont prévus à Ollon.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet les conclusions du préavis au vote de l'Assemblée.

Ainsi, à main levée et à la majorité évidente (1 refus),

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2025/07

- ayant entendu le rapport de la Commission des zones
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'**ADOPTER** le volet stratégique du Plan Directeur intercommunal du Chablais.

Préavis 2025/08 : Règlement sur la distribution de l'eau – Modifications des articles 41 du règlement et 4 de son annexe
Règlement sur les égouts et l'épuration des eaux usées – Modifications de l'article 36

Mme la Présidente Josiane PANCHAUD prie M. Julien CORNAMUSAZ, rapporteur de la Commission des finances, de bien vouloir lire son rapport. La Commission des finances recommande, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis municipal.

La Présidente remercie le Conseiller pour la rédaction et la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Mme Catherine FLÜTSCH souhaite faire une remarque sur le préambule du préavis dont elle cite une partie : « Dans un contexte économique tendu marqué par la hausse généralisée des charges, la Municipalité souhaite marquer son soutien à l'ensemble des propriétaires immobiliers de la Commune ». Elle soutient que bon nombre de Conseillers ont pu penser, en lisant ces premières phrases, qu'ils payeront moins de charges pour les unités de raccordement ou pour la consommation d'eau. En lisant l'intégralité du préavis ainsi que le rapport de la Commission des finances, il s'avère que ces modifications de règlement ne concernent que les propriétaires qui effectuent des travaux et non l'ensemble des propriétaires. Elle explique qu'il s'agit d'éliminer les taxes payées à double par les propriétaires qui font des rénovations sans augmenter la surface de leur logement. Mme FLÜTSCH salue cette initiative, mais estime qu'il est important d'introduire et de présenter le préavis de manière plus claire et plus précise afin que l'ensemble des Conseillers sache immédiatement ce sur quoi ils devront se prononcer : une taxe qui ne concerne finalement que quelques particuliers et probablement quelques établissements touristiques et non l'ensemble des propriétaires de la Commune. Elle ajoute que certaines phrases du préavis peuvent également laisser penser que tous les propriétaires sont concernés.

La Conseillère profite d'avoir la parole afin de demander comment la perte financière annuelle de Fr. 70'000.-- sera compensée et si cette perte représente un problème.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND explique que cette perte sera compensée par les réserves du service des eaux et du service des égouts. Il ajoute que ce préavis intervient suite aux remarques de plusieurs propriétaires qui ne comprenaient pas qu'une taxe d'introduction leur soit facturées une deuxième fois. M. le Municipal concède que cette double facturation était effectivement injustifiée. Pour répondre à Mme la Conseillère, il assure que cette perte peut être supportée comptablement.

Mme Catherine FLÜTSCH demande la confirmation que l'eau ne sera pas facturée plus chère.

M. Gilbert FREYMOND assure que ce ne sera pas le cas. Il explique néanmoins qu'un propriétaire n'augmentant pas la surface de son logement, mais ajoutant des robinets dans sa propriété payera davantage d'unité de raccordement.

Mme la Présidente demande à Mme Catherine FLÜTSCH si elle est satisfaite de la réponse donnée.

Mme la Conseillère acquiesce.

M. Léonard FARINE remarque que la Commission des finances est régulièrement appelée à rapporter, mais qu'elle ne pose aucune question générale sur le préavis et demande jusqu'où cette Commission peut aller dans ses questionnements. Il se demande si le Bureau du Conseil a oublié de nommer une Commission technique pour ce préavis ou s'il revenait à la Commission des finances de poser les questions qui ne relevaient pas directement des finances.

M. Julien CORNAMUSAZ explique que la Commission des finances a estimé que son rôle était d'analyser les aspects financiers et l'impact de ce préavis sur la Commune, mais que les questions de compensation devaient être abordées dans le cadre du Conseil communal et non uniquement dans le cadre d'une commission.

M. Léonard FARINE demande donc si la Commission des finances a le droit de poser ces questions plus générales.

M. le Syndic explique que lorsque le préavis concerne principalement une question relative aux finances, comme dans le cas de ce préavis, la Commission peut se permettre des questions concernant la compensation de ces pertes. Il précise que, dans le cas d'une révision totale d'un règlement, une Commission technique est nommée par le Bureau du Conseil et chargée de rapporter en complément de la Commission des finances. Selon lui, le Bureau du Conseil a estimé que la modification de ces deux articles ne nécessitait pas la nomination d'une Commission technique puisque la Commission des finances était parfaitement légitime pour poser des questions et rapporter sur ce préavis.

Pour en revenir à la question de Mme Catherine FLÜTSCH, la Municipalité estime, en se référant aux Comptes 2024, que la réserve des eaux usées s'élevant à Fr. 5'000'000.-- et la réserve des eaux à environ Fr. 2'500'000.-- suffisent pour compenser cette perte annuelle de Fr. 70'000.-- pour les années à venir. M. TURRIAN ajoute que ces comptes sont alimentés chaque année. Il confirme que la Municipalité n'a pour le moment pas imaginé augmenter le prix de l'eau ou des unités de raccordement et qu'il s'agit, au travers de ce préavis, simplement de supprimer cette double taxation.

M. Léonard FARINE souhaite avoir la confirmation que la Commission des finances a le droit de poser toutes les questions qu'elle souhaite et non se limiter aux aspects financiers.

M. Patrick TURRIAN confirme et rappelle que, quelques années auparavant, la Commission des finances posait justement davantage de questions sur les aspects techniques que sur les aspects financiers du préavis et qu'il n'avait jamais été question de limiter l'ampleur de ses questions.

M. Léonard FARINE le remercie.

Constatant que la parole n'est plus sollicitée, la Présidente soumet les conclusions du préavis au vote de l'Assemblée.

Ainsi, à main levée par 49 oui, 2 non et 3 abstentions,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2025/08
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'**ADOPTER** les modifications des articles **41** du **Règlement sur la distribution de l'eau** et **4** de son annexe,

2. d'**ADOPTER** les modifications de l'article **36** du **Règlement sur les égouts et l'épuration des eaux usées**,

3. de **FIXER** l'entrée en vigueur des modifications précitées dès l'approbation par le Conseil d'Etat.

Préavis 2025/09 : Arrêté d'imposition 2026

Mme la Présidente prie le rapporteur de la Commission des finances, M. Julien CORNAMUSAZ de donner lecture de son rapport. La Commission recommande, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis municipal.

La Présidente remercie le Conseiller pour la rédaction et la lecture de son rapport et ouvre la discussion. Constatant que la parole n'est pas demandée, elle soumet les conclusions du préavis au vote de l'Assemblée.

Ainsi, à main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2025/09
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'**ARRÊTER** pour l'année 2026 le taux d'imposition communal à 68% du taux cantonal de base pour les chiffres 1, 2 et 3 de l'Arrêté d'imposition,
2. de **RECONDUIRE** les autres chiffres et articles sans modification,
3. d'**ADOPTER** ledit Arrêté d'imposition selon le projet déposé.

6. Nomination d'un membre à la Commission pour le Mérite Boyard

Pour pallier la démission de M. Daniel AUBORT, Mme la Présidente demande à M. Léonard FARINE, Président du parti Les Vert.e.s, d'annoncer la candidature de remplacement au sein de la Commission pour le Mérite Boyard.

M. Léonard FARINE présente M. Thibaud THEUBET. L'Assemblée valide cette nomination par applaudissement.

7. Nomination d'un délégué à l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont

Mme la Présidente prie le Président du parti Les Vert.e.s d'annoncer la candidature de remplacement à l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont. Elle précise que ce remplacement intervient à la suite de la démission de Mme Nuria FUOG.

M. Léonard FARINE présente M. Steve BECHOLEY. Cette nomination est validée par les applaudissements de l'Assemblée.

8. Communications municipales

Mme la Présidente Josiane PANCHAUD invite les Conseillers municipaux à donner lecture de leurs communications.

- M. le Municipal Philippe PASTOR lit les communications intitulées « Aire de détente pour chiens » et « L'Etang du Duzillet »
- Mme la Municipale Sally-Ann JUFER lit la communication intitulée « Incendie de la Moutonnerie – point de situation »

Ces trois communications font partie intégrante du procès-verbal et sont à retrouver en annexe.

9. Propositions individuelles

M. Marc-Henri DUC constate que l'eau chaude a à nouveau une odeur désagréable depuis une quinzaine de jour. Il demande si les analyses effectuées par l'Université de Genève cet été ont apporté des réponses à ce problème.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND admet que la Commune fait face à des soucis d'eau dès qu'un orage survient. Il estime qu'en terme de goût, la qualité de l'eau est acceptable et qu'elle est buvable. Il explique que s'il fallait arrêter d'utiliser l'eau du Poutet, il faudrait compter 2 à 3 semaines de purge et de nettoyage des cuves et que le montant de cette opération représenterait Fr. 150'000.-- par mois de coûts supplémentaires pour le service des eaux. Il en conclut que, pour éviter d'augmenter le prix de l'eau, il faut supporter ce goût un peu désagréable. En ce qui concerne les analyses, il informe que la DGE a effectué une deuxième série de prélèvements au Lac de Bretaye en septembre et qu'une séance est prévue le 12 novembre avec la DGE et l'UNIGE afin de compiler les analyses et de planifier une action. La Municipalité a des idées d'intervention, mais le Canton les empêche d'entreprendre quoique ce soit avant la compilation des différentes analyses. Il indique qu'une communication à ce sujet sera lue lors de la séance du Conseil communal du mois de décembre. Il espère pouvoir, lors de cette séance, présenter au Législatif une vision plus claire de ce qui sera entrepris l'année prochaine. M. le Municipal remercie la population pour sa compréhension, il comprend le caractère désagréable de cette situation. Il explique que la question du changement de source se pose, mais que cette opération est coûteuse. M. FREYMOND espère que d'ici quelques jours, la situation s'améliore, mais rappelle qu'elle dépend fortement de la météo. Il explique que si la situation s'aggrave, il faudra basculer sur la source de la Rippaz, mais redoute que le problème soit le même. Il assure qu'une grosse équipe se charge de cette préoccupation et que la DGE les soutient énormément dans les démarches. Il se réjouit de connaître les résultats des analyses afin que des solutions puissent être mises en place.

M. Olivier DUBI souhaite compléter son intervention de la dernière séance du Conseil communal concernant le cimetière d'Ollon. Il constate que l'herbe y a été tondue et que celle-ci a recouvert les tombes. Il regrette que ce travail ait mal été effectué et recommande que, puisque sa proposition d'y mettre des gravillons n'est pas considérée, les tombes soient protégées pour qu'elles ne soient pas remplies d'herbe.

M. le Municipal Philippe PASTOR explique qu'il a discuté de la situation avec M. Christophe KUNZ, responsable de la Voirie plaine. Il demande au Conseiller s'il s'agit bien du cimetière d'Ollon.

En guise de réponse, M. Olivier DUBI indique que son père est décédé en 1969 et que sa tombe a dès lors été retirée du cimetière de Villars.

M. le Municipal Philippe PASTOR poursuit en expliquant que M. Christophe KUNZ lui a affirmé que lorsque l'herbe est mouillée, il passe avec la débroussailleuse et qu'effectivement l'herbe est alors éjectée sur les tombes, mais que le service de Voirie nettoie les tombes. Il admet qu'il s'agit peut-être d'un oubli. M. le Municipal en touchera un mot au service de Voirie, mais explique que lorsque l'herbe est mouillée, il n'y a pas de solution miracle.

Mme Pascale FESQUET remercie M. le Municipal Gilbert FREYMOND pour les informations concernant la qualité de l'eau. Elle a effectivement aperçu les zodiaques, dont il avait été question dans une communication, sur le Lac de Bretaye et regrette que ces analyses n'apportent à ce jour aucune réponse. Elle remercie Mme la Municipale Diane MORATTEL pour les interventions aux abords de la gouille du Duzillet. Elle est rassurée de constater que les choses bougent, mais souligne que de nombreux camping-cars se rendent à la Tour de St-Triphon et y laissent des déchets. Elle souhaite également savoir si les questions de circulation abordées lors de la séance du Conseil communal du mois de juin, notamment l'installation d'un contre-sens cyclable entre le cimetière d'Ollon et St-Triphon, sont en réflexion.

Mme la Municipale Diane MORATTEL indique, concernant les camping-cars, qu'elle demandera à l'Etat-major de la Police d'effectuer des contrôles régulièrement. Pour ce qui est du contre-sens cyclable, elle explique que la question a été étudiée, mais que de nombreux obstacles non-surmontables sont apparus et qu'il n'est par conséquent pas possible de le mettre en place.

M. le Municipal Philippe PASTOR complète les propos de Mme la Municipale Diane MORATTEL en expliquant que le problème vient surtout du manque de largeur de la route. La police estime que ce manque de largeur rend ce contre-sens cyclable trop dangereux. De plus, il n'est pas possible de transformer ce tronçon en une zone 30km/h puisqu'il n'y a pas de construction le long de ce chemin.

M. Cédric FROSSARD demande si le système de carte et de barrière à la déchetterie porte ses fruits. En effet, il trouve ce système peu pratique (oubli de la carte, passage étroit) et se demande s'il a permis de réduire la quantité de déchets.

M. le Municipal Philippe PASTOR affirme, sur la base d'une comparaison effectuée entre 2022 (avant l'installation du système) et 2024, qu'il y a moins de déchets encombrants (326,24 tonnes en 2022 et 310,94 tonnes en 2024), d'inertes (189,80 tonnes en 2022 et 168,12 tonnes en 2024), de bois (255,60 tonnes en 2022 et 246,86 tonnes en 2024) et de papier (194 tonnes en 2022 et 184 tonnes en 2024). Le verre n'a en revanche pas diminué (116,59 tonnes en 2022 et 116,90 tonnes en 2024) et les branches et gazon ont augmenté (427 tonnes en 2022 et 580 tonnes en 2024). Pour ce qui est de la ferraille, les chiffres sont plus ou moins égaux (83,35 tonnes en 2022 et 88 tonnes en 2024). Il conclut à une légère amélioration et estime que la barrière est tout de même utile pour empêcher les passages de personnes provenant de Monthey ou de Bex.

M. Cédric FROSSARD le remercie pour sa réponse complète.

M. Florian DAVEN demande si la Municipalité a envisagé d'interpeller le Conseil d'Etat au sujet des coupes budgétaires prévues pour l'année suivante. Il se préoccupe particulièrement de la nouvelle crèche, mais également de la situation en général.

M. le Syndic explique qu'un courrier en collaboration avec le Syndic d'Aigle a été rédigé. Une conférence du Groupe des Villes de l'Union des Communes Vaudoises, dont la Commune d'Ollon fait partie, a été organisée. Il a été décidé d'envoyer des courriers par région concernant ces coupes budgétaires qui n'affectent pas seulement la petite enfance. Aigle et Ollon ont donc validé un courrier qui est actuellement en consultation dans toutes les communes du District. M. Patrick TURRIAN explique qu'il s'agit, avec ce courrier adressé au Conseil d'Etat, d'exprimer le mécontentement de l'ensemble des communes du District. Il espère que le message sera entendu et invite les Conseillers communaux à en parler avec les députés qu'ils connaissent afin qu'ils interviennent au Conseil d'Etat avec l'intention de ne pas toujours faire retomber les charges sur les communes.

Constatant que la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h.30.

La Présidente :

J. Panchaud

J. Panchaud

La Secrétaire :

M. Despont

COMMUNE D'OLLON

LA MUNICIPALITE

Ollon, le 29 septembre 2025 / IJ

COMMUNICATION MUNICIPALE

Aire de détente pour chiens

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Afin de répondre aux demandes récurrentes de quelques propriétaires de chiens et de se conformer à la législation en vigueur, la Municipalité a mis en place une « aire de détente » pour canidés leur permettant de gambader en toute liberté. A noter que, au 31 décembre 2024, l'Office de la population recensait 704 chiens sur le territoire communal.

En accord avec les Services cantonaux concernés, la zone choisie se situe le long du canal, au niveau de la Gouille, sur les DP 13, 29 et 37 (entre le canal et l'autoroute).
Des panneaux d'information ont été installés par le Service de la voirie, de même que des poubelles avec distributeur de sacs à crottes !

Une information à ce sujet paraîtra dans le prochain Boyard.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

La Municipalité

COMMUNE D'OLLON

LA MUNICIPALITE

Ollon, le 29 septembre 2025 / IJ

COMMUNICATION MUNICIPALE

L'Etang du Duzillet

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La Municipalité souhaite vous partager quelques informations concernant la Gouille, qui fait régulièrement parler d'elle que ce soit en matière de qualité de l'eau, de l'entretien de son périmètre ou encore des interventions de la Police du Chablais vaudois.

Cette dernière communique les éléments suivants relatifs à ses diverses interventions dans le secteur, durant la période d'avril à août de cette année :

Stationnement et circulation
Lors de différentes interventions, entre avril et août sur l'ensemble du périmètre « Gouille du Duzillet - Route cantonale », la Police a établi 284 amendes d'ordre pour des véhicules stationnés en infraction.

Camping sauvage
Un effort particulier a été déployé par police-secours sur la problématique du camping sauvage. 30 dénonciations au règlement de police et 2 avertissements ont été enregistrés sur le secteur.

Présence policière
L'étang du Duzillet a fait l'objet d'une surveillance régulière. Durant cette même période, environ 60 interventions, passages préventifs et missions ordonnées ont été réalisés.

Événements constatés lors de la présence de la Police aux abords de l'étang
La Police est également intervenue pour une morsure de chien, un accident de la circulation avec blessé et un autre avec dégâts matériels ou encore des constats de dépôts de déchets sauvages.

Conclusion
Ce constat confirme la nécessité d'une présence policière accrue aux abords de du Duzillet, particulièrement durant la saison estivale ; ceci afin de répondre aux problématiques récurrentes de stationnement, de camping sauvage et autres incivilités.

A propos de la **qualité de l'eau**, un contrôle hebdomadaire en période estivale est réalisé par les Services communaux pour surveiller la présence éventuelle de cyanobactéries.
La qualité de l'eau de baignade est quant à elle contrôlée en laboratoire par le Canton de Vaud. Les résultats des prélèvements de juillet et août derniers (publiés sur le site www.ollon.ch) indiquent une eau en classe A, soit une eau de bonne qualité bactériologique.

Concernant **l'entretien et le nettoyage** du périmètre, en plus des passages réguliers du Service de la voirie, augmentés durant la saison estivale, et des actions des « Amis de la Gouille », un article de presse a mis en avant la présence quotidienne de trois dames amoureuses des lieux, qui ramassent quantité de déchets (mégots, bouteilles, emballages de nourriture, etc.) et des objets plus surprenants tels qu'une imprimante ou encore un canapé ! Elles ont été remerciées par la Municipalité pour leur engagement constant et bénévole.

Par ailleurs, le **SDIS Les Salines** a dû intervenir à trois reprises au Duzillet durant cette dernière saison, en raison de grils non éteints dont les braises se sont répandues dans la nature environnante.
Des panneaux de mise en garde seront installés près des grils mis à disposition des usagers.

Pour terminer, le **Club de plongée « La Coulée Douce »** de Monthey a rénové un escalier d'accès au plan d'eau existant depuis de très nombreuses années et dont la structure était très fortement abîmée en raison de l'érosion de la berge et de son utilisation intensive par les plongeurs.

Ce même Club a créé, au fil des ans, un « musée sous-marin » comportant plusieurs sculptures dont les éléments immergés ne sont pas polluants.
Ces deux aménagements sont connus de la DGE – Division eau, qui les a validés.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

La Municipalité

COMMUNE D'OLLON

Ollon, le 29 septembre 2025/SAJ/JMM/ms

LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE

Incendie de la Moutonnerie – point de situation

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le matin du 21 juillet 2025 restera gravé dans la mémoire des habitants d'Ollon. La ferme de la Moutonnerie, symbole du patrimoine local et site d'une ambitieuse installation solaire, a été la proie d'un violent incendie. Les flammes ont rapidement dévoré les bâtiments, rendant la lutte contre le feu difficile et laissant derrière elles un paysage de désolation.

Malgré une intervention rapide et un dispositif d'envergure, plus de 60 pompiers, l'ensemble du matériel agricole, de la nourriture pour les animaux et d'une très grande proportion du bâtiment ont été réduits en cendres. Par chance, pas de blessure physique humaine et aucune perte de gros animaux. Deux oies ont malheureusement péri dans cet événement.

À ce jour, les causes de l'incendie demeurent indéterminées, le procureur n'ayant pas encore rendu ses conclusions. Il convient en conséquence de s'en tenir strictement à la réalité, à savoir que les causes n'ont pas encore été établies.

Aujourd'hui, la Commune travaille sur trois axes :

1. Suivi de la gestion du sinistre :

   - Paiement des factures d'intervention urgentes.
   - Etablissement des décomptes et demandes de remboursement auprès de l'ECA.

2. Phase provisoire :

   - Démontage et évacuation des gravats – confiés à l'entreprise Netec SA de Bex, agréée par l'ECA pour ce type de travaux.
   - Réalisation d'une analyse de l'état du sol ainsi que des infrastructures d'évacuation des eaux et du lisier.
   - En fonction des résultats, mise en place d'éventuelles solutions provisoires, telles que l'installation d'une grande tente.

3. Développement :

   - Attribution d'un mandat d'étude au bureau Mandaterre, filiale de Prométerre, afin de mener une analyse agroéconomique des variantes envisageables pour ce domaine. Bien que la ferme ait été rénovée il y a seulement 13 ans, le mode de gestion de l'exploitant ayant évolué, il apparaît nécessaire de s'interroger sur l'opportunité de reconstruire à l'identique. Les contraintes futures, telles que l'élargissement du pont de la Satom en direction de la ferme, doivent également être prises en considération en amont.

./..

La Municipalité est consciente de la situation très délicate dans laquelle se trouve actuellement M. Julien MOTTIER. La perte soudaine de son outil de travail, combinée à l'incertitude quant aux décisions futures du propriétaire concernant la ferme, représente une charge psychologique importante, raison pour laquelle ce dossier constitue une priorité pour le Service des Forêts, Alpages et Domaines. Il est essentiel d'apporter des réponses dans les meilleurs délais.

Les panneaux solaires :
L'installation photovoltaïque était en fonction depuis le 21 mai 2025, soit deux mois avant l'incendie, et fonctionnait avec entière satisfaction. La puissance des panneaux était de 343 KW. Le contrôle OIBT, qui est la phase finale pour la reconnaissance de l'installation par PRONOVO, a été exécuté, sans défaut constaté, le jeudi 17 juillet. Par conséquent, toute l'installation se trouvait en parfaite conformité et pouvait ainsi bénéficier du subside de Fr. 198'896.40, montant qui nous a été confirmé malgré le sinistre. La surface couverte de panneaux était de 1'500 m^2.

Quelques chiffres :
Crédit voté : Fr. 510'000.--

Montant dépensé :	Fr.	373'801.96
Retour de la caution de sûreté :	Fr.	- 21'170.00
Subvention :	Fr.	- 198'896.40
Résultat :	Fr.	153'735.56

soit une perte financière pour la Commune d'environ Fr. 154'000.-- qui ne seront pas remboursés par l'ECA étant donné que la mise à jour de l'assurance n'était pas encore réalisée.

Lors de l'incendie, des particules ont été projetées dans l'air et se sont déposées dans un périmètre de 500 mètres autour de la ferme. La protection civile et les Services communaux ont réalisé pendant trois jours des campagnes de ramassage et contrôle de ces déchets.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE

Ollon, le 25.09.2025/ Mme Sally-Ann JUFER, Municipale